



Le 2 novembre 2022

Allocution d'Alexandre Alonso, directeur général de la Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (SPACQ) dans le cadre de l'étude du projet de loi C-11 par le comité Transport et communications du Sénat.

---

**33**

rue Milton, b. 500  
Montréal (Québec)  
H2X 1V1 CANADA  
T. 514 845.3739  
*Sans frais:*  
1 866 445.3739

Bonjour Monsieur le Président, chers membres du comité.

Je m'appelle Alexandre Alonso et je suis le directeur général de la SPACQ, la Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec. Je vous remercie de m'avoir offert l'opportunité de témoigner devant vous.

La SPACQ est une association professionnelle d'artistes fondée il y a plus de 40 ans et composée d'environ 600 membres, des auteurs et des compositeurs qui œuvrent au service de productions musicales, audiovisuelles et dramatiques au Québec, mais aussi en français dans tout le reste du Canada.

Les plateformes numériques internationales affichent des hausses de revenus record, pendant que nos artistes affichent une baisse généralisée de leurs revenus. Pourquoi? Parce que la consommation se déplace des médias



traditionnels vers les médias numériques, sans que la rémunération des artistes suive cette même tendance.

C'est ce que les Européens ont appelé « l'écart de valeur ». Adopter le projet de loi C-11, c'est réduire cet écart de valeur, car pour que nos contenus culturels génèrent plus de revenus, il faut qu'ils soient plus consommés. Cependant, alors que les plateformes numériques internationales bénéficient de la valeur que nous produisons comme artistes, gouvernement et citoyens, elles refusent de partager cette valeur avec nous en retour.

Derrière une apparente volonté de personnalisation, la vision que veulent en fait réaliser les plateformes numériques internationales en concertation avec les multinationales du divertissement, c'est un marché mondial unique qui consomme un produit unique, harmonisé et standardisé. Ces entreprises ne sont pas loyales à un pays, à un gouvernement ou à une population, bien au contraire, elles perçoivent nos particularités nationales comme un frein à leur développement, et leur objectif est de les effacer pour mieux déployer une proposition unique tout autour de la planète.

---

**33**

rue Milton, b. 500  
Montréal (Québec)  
H2X 1V1 CANADA  
T. 514 845.3739  
*Sans frais:*  
1 866 445.3739



**SOCIÉTÉ  
PROFESSIONNELLE  
DES AUTEURS ET  
DES COMPOSITEURS  
DU QUÉBEC**

C'est une question de poids démographique et de temps, un jour, ce que le plus grand nombre consomme, deviendra ce que tout le monde consomme si nous n'agissons pas en bons parents pour la santé culturelle de nos enfants.

Prenons une situation que vous connaissez bien. Les représentants politiques ont besoin que les citoyens se reconnaissent en eux pour être légitimes et avoir la capacité de répondre à leurs attentes, et bien, c'est en tout point identique pour la culture. Nous avons besoin que le public se reconnaisse dans nos contenus culturels, car ce qui nous ressemble est aussi ce qui nous rassemble, ce qui façonne notre identité nationale. C'est exactement ce que le projet de loi C-11 permet de faire. Faire du Canada une culture singulière, vivante et rayonnante.

Ne laissons pas notre identité se faire effacer. Ne laissons pas les départements des finances des plateformes numériques internationales et les départements du marketing des multinationales du divertissement décider à notre place et effacer notre identité nationale pour servir leur objectif d'établir un marché mondial unique de la culture et du divertissement. Aujourd'hui, je fais appel à votre patriotisme culturel. Conservons notre culture, conservons notre identité. Le

---

**33**

rue Milton, b. 500  
Montréal (Québec)  
H2X 1V1 CANADA  
T. 514 845.3739  
*Sans frais:*  
1 866 445.3739



projet de loi C-11 est le premier pas vers l’affirmation du Canada comme une grande nation culturelle et numérique sur la scène internationale.

Ne nous laissons pas non plus aveugler par le mythe de l’entrave à l’exportation. Je sais d’expérience que pour exporter notre musique, nous avons besoin de relais extérieurs, d’organisations et de personnes sur le terrain, à l’étranger, qui croient en notre musique, mais pour cela nous devons démontrer au préalable une consommation locale forte, sans quoi ces partenaires étrangers ne prendront pas le risque d’importer un produit fragile sur leur propre territoire.

Le projet de loi C-11 est aussi un outil fondamental qui permet de renforcer notre liberté d’expression et de faire entendre notre voix comme canadiens dans la grande conversation mondiale. Faisons-nous confiance en permettant au CRTC d’examiner des faits et de régler de façon rationnelle et équilibrée, sans céder à la l’intimidation d’entreprises étrangères, ni sans avoir peur de nous-mêmes. Faisons-nous confiance et élevons-nous pour protéger nos enfants de l’ingérence culturelle.

---

**33**

rue Milton, b. 500  
Montréal (Québec)  
H2X 1V1 CANADA  
T. 514 845.3739  
*Sans frais:*  
1 866 445.3739



**SOCIÉTÉ  
PROFESSIONNELLE  
DES AUTEURS ET  
DES COMPOSITEURS  
DU QUÉBEC**

En maintenant l'article 4 sans y apporter de changement, en retirant le nouvel amendement de l'article 31.1, qui permet aux entreprises en ligne de se soustraire à l'application de la Loi sur le statut de l'artiste, en adoptant le projet de loi C-11 le plus rapidement possible, nous prenons ensemble le pari de continuer à exister comme culture dans le vaste marché mondial.

---

**33**

rue Milton, b. 500  
Montréal (Québec)  
H2X 1V1 CANADA  
T. 514 845.3739  
*Sans frais:*  
1 866 445.3739

En terminant, comme un grand nombre d'autres organisations, nous vous recommandons d'accepter les légers amendements qui ont été demandés par la Coalition pour la diversité des expressions culturelles.

Je vous remercie de votre écoute et je me tiens à votre disposition pour toute question.